



ÉDITION DÉCEMBRE 2013

DANS CE NUMÉRO:

Info Municipale
Mot du maire
Résolutions
Avis public
Chronique du développeur
Programme Réno-Village
Exercice militaire
Bulletin sécurité incendie
Loisirs
Carnaval
Bottin des gardiennes
Patinoire

Programmation d'activités hiver 2014

Cours et ateliers Bibliothèque municipale

### HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9h - 12h / 13h30 - 16h Mardi 13h30 - 16h Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 16h Jeudi 9h - 12h / 13h30 - 16h Vendredi 9h - 12h

### RÉDACTION ET MISE EN PAGE

Nicolas Dionne, Édith Dionne, Diane Bossé et Marie-Ève Ouellet

# OUVERTURE DE LA PATINOIRE! (voir à l'intérieur pour l'horaire complet)

# RELOCALISATION DU BUREAU DE L'AGENTE DE PROJETS LOISIR/ FAMILLE

(PLUS DE DÉTAILS À L'INTÉRIEUR)

# FERMETURE DU BUREAU MUNICI-PAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement.

# **VOLS À SAINT-EPIPHANE**

Plusieurs citoyens ont remarqué une recrudescence de vols dans le village ainsi que dans les rangs. Si vous êtes témoin de quoique ce soit, prière d'en avertir la Sûreté du Québec.

# **CALENDRIER COLLECTES 2014**

Vous recevrez bientôt le calendrier de collectes des ordures et de la récupération pour l'année 2014. Veuillez prendre note qu'il n'aura pas de ramassage de sapins en 2014 malgré ce qui est indiqué dans le calendrier.

# EXERCICE MILITAIRE À SAINT-ÉPIPHANE

Du 2 au 10 janvier vous pourrez voir des militaires sur les terrains du Centre des loisirs. Veuillez noter que la salle ne sera pas disponible durant cette période, toutefois en cas de décès, il sera possible de s'organiser pour la location du Centre des loisirs.

## **MOT DU MAIRE**



Chers amis,

Madame, monsieur,

L'hiver est déjà de retour et en même temps c'est le temps de préparer le budget pour l'année 2014 qui sera déposé le 20 janvier prochain.

La préparation du budget ne sera pas simple car nous avons eu plusieurs augmentation de tarif dans plusieurs secteurs, comme l'augmentation de plusieurs milliers de dollars des quotes parts que nous versons à la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que le supralocal. De plus, nous apprenons que le gouvernement annonce des coupures dans le remboursement de la taxe provinciale (TVQ) en plus de toutes les autres augmentations qui s'annoncent et qui seraient trop longues à vous présenter.

Heureusement, nous aurons des revenus du Parc éolien Communautaire Viger-Denonville qui est officiellement en fonction depuis le 19 novembre dernier et dont l'inauguration a eu lieu le 29 novembre à St-Paul-de-la-Croix. Malheureusement, ces sommes d'argent ne pourront pas éponger les augmentations prévues pour 2014.

En ce qui concerne le réservoir d'eau, nous attendons toujours la subvention que le gouvernement nous accordera, aussi il y aura l'achat d'un camion de pompier qui devra être effectué d'ici la fin de l'année 2014, en plus de notre réseau routier qui aurait bien besoin d'être amélioré. Nous sommes aussi en attente de savoir si la subvention de la taxe d'assisse sur l'essence sera reconduite pour les années futures, si c'est le cas cela nous aidera beaucoup.

Avec l'arrivée du nouveau conseil, nous regardons les possibilités d'améliorer les services de la Municipalité, en ce qui concerne la voirie, le garage (mécanique), l'eau, les égouts et tous les projets à venir. Nous souhaitons former une équipe gagnante, plus performante et aussi regarder avec d'autres municipalités si nous pourrions faire des échanges de services afin de minimiser certains coûts. Ceci ne se fera pas du jour au lendemain mais devra être envisagé à moyen terme.

De plus, au début de l'année 2014, nous établirons une procédure pour la terre et les résidus résultant des travaux de nettoyage de fossés, parmi les citoyens qui en feront la demande, de sorte à en minimiser le plus possible les coûts de transport.

Nous regardons aussi du côté du déneigement de la route 291 en ce qui concerne les exigences du gouvernement par rapport ce qu'il nous verse en compensation. Ceci pourrait être remis en question car les exigences et les coûts sont énormes.

J'ai aussi rencontré notre agent parrain de la Sureté du Québec concernant une plainte sur la sécurité du déneigement de certaines rues. Des changements seront apportés sur la façon de faire le déneigement sur la rue Deschênes Ouest pour une période d'un mois, soit de la mi-décembre à la mi-janvier et suite à cette période d'essai, une évaluation sera faite et une décision finale sera prise à ce sujet.

Comme vous pouvez le constater ce n'est pas le travail qui va nous manquer pour les prochains mois, alors s'il y a des citoyens qui veulent me rencontrer, ceci est possible en appelant au bureau municipal au 418-862-0052 poste 23, en me laissant un message sur ma boîte vocale indiquant un court message avec votre numéro de téléphone, il me fera alors plaisir de vous contacter pour prendre un rendez-vous et ce, dans un délai raisonnable.

Pour terminer, je souhaite à tous les citoyens et citoyennes un Joyeux Noël et une bonne année 2014.

Au plaisir,

# Renald Côté, maire

### **EN DIRECT DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL**



#### 13.12.340

### <u>TAUX D'INTÉRÊT, ESCOMPTE, NOMBRE DE VERSEMENTS, DÉLAIS POUR INTÉRÊTS ET FRAIS POUR CHÈ-</u> QUES SANS FONDS SUFFISANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, qu'il devra tenir compte des indications suivantes pour la préparation du budget 2014 :

Le taux d'intérêt applicable pour les arrérages de taxes sera maintenu à 18 %;

L'escompte de 2 % sur le deuxième, troisième et le quatrième versement sera maintenu ;

Le nombre de versements pour l'année 2014 est maintenu à quatre ;

Les dates des versements seront : 28 mars, 30 juin, 30 septembre et 28 novembre 2014 ;

Le délai pour application des intérêts sera de cinq jours ouvrables ;

Des frais de 50 \$ pour les chèques pour fonds insuffisants seront appliqués.

#### 13.12.347

### CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2014

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le calendrier suivant pour les séances ordinaires du conseil de l'année 2014 :

Lundi 20 janvier 2014

Lundi 10 février 2014

Lundi 10 mars 2014

Lundi 7 avril 2014

Lundi 5 mai 2014

Lundi 9 juin 2014

Lundi 7 juillet 2014

Lundi 4 août 2014

Lundi 8 septembre 2014

Lundi 6 octobre 2014

Lundi 10 novembre 2014

Lundi 8 décembre 2014

#### 13.12.351

### ESSAI D'UN MOIS POUR DÉNEIGER LA RUE DESCHÊNES OUEST SANS ABAISSER L'AILE DE CÔTÉ

**ATTENDU QUE** la Municipalité a eu une demande de la part d'une résidente de la rue Deschênes Ouest à l'effet de ne pas baisser l'aile de côté lorsque le camion de déneigement effectue sa tournée sur le rue Deschênes Ouest ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis de faire un test d'un mois pour valider si cette option est plus néfaste, plus coûteuse et/ou moins sécuritaire que lorsque le camion utilise son aile de côté :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Päquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil ordonne que les employés de la voirie n'abaissent pas l'aile de côté lorsqu'ils empruntent la rue Deschênes Ouest uniquement, et ce, jusqu'à la dernière résidence, du 10 décembre 2013 au 10 janvier 2014.

#### 13.12.354

#### NOUVEL HORAIRE SAISONNIER DE L'AGENTE DE PROJETS LOISIR/FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a aménagé un bureau au chalet des patineurs, notamment pour permettre à l'agente de projets loisir/famille, d'effectuer la surveillance de la patinoire durant les heures ouvrables, la semaine ;

ATTENDU QUE le conseil désire rationaliser les coûts de surveillance de la patinoire car ce service est offert sans frais aux citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier, seulement pour la période hivernale où la patinoire sera en fonction, l'horaire de travail de l'agente de projets loisir/famille, de telle sorte qu'elle doive effectuer la surveillance de la patinoire et accessoirement le déneigement, le jour et le soir la semaine et ce, pour un minimum de 3 jours sur 5 par semaine.



# **AVIS PUBLIC**

(Concernant l'adoption du budget 2014 de la Municipalité de Saint-Épiphane)

AVIS est par les présentes donné par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, que le budget 2014 de la Municipalité de Saint-Épiphane sera adopté à la séance extraordinaire du jeudi 20 janvier 2014 qui débutera à 21 h, au Centre des loisirs Simone-Simard.

**Donné à Saint-Épiphane**, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille treize.

Nicolas Dionne

Directeur général et secrétaire-trésorier





#### François Lapointe Député Comté de Montmagny-L'Islet Kamouraska-Rivière-du-Loup

Centre commercial Rivière-du-Loup 298, boulevard Armand-Thériault 3ième étage, bureau 3F Rivière-du-Loup (QC) G5R 4C2 418-868-1280

Francois.Lapointe@parl.gc.ca



# La chronique du développeur

### Quelques nouvelles de la Corpo épiphanoise de développement

Le plan d'action de la Corpo épiphanoise de développement a été adopté au cours de l'été. Il contient 24 actions réparties dans quatre (4) volets, sur lesquelles les membres du conseil d'administration, accompagnés par l'agente de développement, travailleront à mettre en place.

Les gens intéressés à le consulter pourront le faire en consultant le site Internet de la Municipalité : <a href="https://www.saint-epiphane.ca">www.saint-epiphane.ca</a> dans la section Corporation de développement.

### **Nouveaux arrivants**

Prenez note que les nouveaux arrivants de Saint-Épiphane recevront au cours du mois de janvier 2014, un panier d'accueil.

### **Bottin des services**

Nous avons réalisé la mise à jour du bottin des services et des organismes de Saint-Épiphane. Si vous vous désirez en obtenir une copie, vous pouvez vous le procurer directement sur le site Internet de la Municipalité : <a href="https://www.saint-epiphane.ca">www.saint-epiphane.ca</a> ou directement au bureau municipal.

S'il y a lieu, je vous invite à me faire part des modifications à apporter.

# Avenir de l'église

Le Comité pour l'avenir de l'église poursuit le travail qui lui a été confié lors de l'assemblée publique en mai dernier. Nous serons en mesure de vous donner davantage d'informations en février 2014.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter à chacun et chacune d'entrevous une merveilleuse année 2014.

*Marie-Ève Ouellet*, agente de développement rural Mercredi et jeudi au bureau municipal de Saint-Épiphane

Téléphone : (418) 862-0052 poste 22 Courriel : meouellet@animationrurale.net

# Messages d'intérêt public

### Animaux en liberté

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser son chien ou son chat se promener en liberté sans laisse (règlement no. 316-13). Récemment, la Municipalité, suite à une plainte, a du capturer plusieurs chats errants et les faire euthanasier après le délai prescrit car aucun propriétaire n'a été identifié. Il en a donc coûté plus de 300 \$ au contribuable, sans compter le temps homme et les dépenses connexes, pour régler ce problème.

L'article 11 du règlement stipule ceci :

Le gardien d'un animal ne peut l'abandonner dans le but de s'en défaire. Il doit le confier à un nouveau gardien ou remettre l'animal à un organisme qui en dispose par adoption ou euthanasie.

Suite à une plainte à l'effet qu'un animal est abandonné par son gardien, l'autorité compétente procède à une enquête et, s'il y a lieu, dispose de l'animal conformément au présent règlement.

Les frais relatifs à l'abandon d'un animal domestique sont à la charge du gardien, y compris ceux relatifs à l'adoption ou à l'euthanasie de l'animal, le cas échéant.

### Règlements d'urbanisme

Nous vous rappelons que lorsque que vous projetez exécuter des travaux de rénovations ou de construction, vous devez déposer votre demande de permis au moins 2 semaines avant le début de ceux-ci. Ce délai est nécessaire afin que votre demande soit analysée par l'inspecteur en bâtiment. Aussi, il est très important et nécessaire d'avoir obtenu votre permis de construction avant de débuter vos travaux. Vous vous assurez ainsi que ceux-ci sont conformes au Règlement d'urbanisme et qu'ils peuvent être réalisés. Nous tenons à vous signaler que tout citoyen qui exécute des travaux sans permis peut recevoir des amendes, faire l'objet de poursuites judiciaires et même être obligé de procéder à la démolition des ses constructions.

La direction

CERCLE DES FERMIÈRES
Saint-Épiphane
Suzanne Roy
Présidente
867-4194



RÉGIS BERNIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tél.: 418 862-7234 Fax: 418 862-4457

C.P. 400 - 383, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y9 info@rdlclav.com

# Programme RénoVillage

Le programme RénoVillage accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent dans un milieu rural afin qu'ils puissent effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs défectuosités majeures. La Société d'habitation du Québec et

la Société canadienne d'hypothèques et de logement assument les coûts de ce programme.

### Admissibilité

Vous pourriez bénéficier du programme si :

- vous êtes le propriétaire-occupant d'une résidence (exemples : maison unifamiliale, duplex) située dans une municipalité de moins de 5 000 habitants (selon le recensement de 1996) ou dans un secteur qui fait partie d'une municipalité de plus de 5 000 habitants, mais qui n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égoutLe programme ne s'applique pas aux territoires de la Ville de Gatineau et de la Ville de Laval ni aux territoires des municipalités comprises dans les agglomérations de Longueuil, Montréal et Québec.
- le revenu de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, qui varie selon la taille du ménage
- la valeur uniformisée de votre résidence ne dépasse pas 35 000 \$, excluant la valeur du terrain. Votre municipalité ou votre MRC peut toutefois fixer une valeur maximale plus élevée, à condition que celle-ci n'excède pas 90 000 \$.

D'autres conditions peuvent s'appliquer.

### Aide offerte

L'aide financière peut atteindre 90 % des coûts admissibles reconnus, sans toutefois dépasser 10 000 \$. Le pourcentage varie selon le revenu et la taille du ménage. Le revenu du ménage comprend le revenu du propriétaire et du conjoint, plus 25 % du revenu de tous les autres membres du ménage, âgés de 18 ans ou plus et ne fréquentant pas à temps plein un établissement scolaire. Les revenus considérés sont ceux de l'année civile précédant l'année de la programmation budgétaire pour laquelle le certificat d'admissibilité est émis.

#### Travaux admissibles

Votre résidence doit nécessiter des travaux de 2 000 \$ minimum afin de corriger une ou plusieurs défectuosités majeures reliées à au moins un des éléments suivants :

- la structure
- l'électricité
- le chauffage
- la plomberie
- la charpente
- la sécurité-incendie.

# Inscription au programme

La Société d'habitation du Québec confie la gestion du programme RénoVillage aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC).

### Étapes à suivre

- Communiquez avec votre municipalité ou votre MRC pour vérifier votre admissibilité au programme. On vous indiquera les documents à fournir pour compléter votre dossier (Gilles Côté, agent de programme SHQ 418-816-0610
- 2. Un représentant de votre municipalité ou de votre MRC ira visiter votre résidence pour dresser la liste des travaux admissibles.
- 3. Vous devez ensuite obtenir une ou plusieurs soumissions d'entrepreneurs qui possèdent la licence appropriée de la <u>Régie du bâtiment du Québec</u>.
- 4. Il faut que vous attendiez l'autorisation de la municipalité ou de la MRC avant de faire faire les travaux.

Vous recevrez l'aide financière lorsque les travaux seront terminés et que l'inspecteur de la municipalité ou de la MRC aura vérifié s'ils ont été réalisés comme convenu.

### Pour en savoir plus

Communiquez avec M. Gilles Côté agent de programme SHQ, par téléphone au 418 816-0610, sur son cellulaire 418 551-4735 ou par courriel gcote72@gmail.com



### 35<sup>e</sup> GROUPE-BRIGADE DU CANADA

Casernes Connaught, 3 Côte de la Citadelle, Québec



# MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

MIP 35 GBC-12-13 10 décembre 2013

### EXERCICE MILITAIRE MAJEUR DANS LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP

QUÉBEC, Qc – Près de 800 réservistes du 35<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada participeront à un exercice militaire majeur dans la région de Rivière-du-Loup du 5 au 11 janvier 2014.

Les militaires effectueront plusieurs types de manœuvres telles que patrouilles de reconnaissance, approvisionnement des troupes et attaques sur des positions déterminées. Environ trois cents véhicules militaires circuleront sur les routes de la région, principalement des véhicules pour le transport du matériel et des militaires.

L'exercice permettra de confirmer l'expertise acquise par les membres des unités lors de l'entraînement collectif de l'automne. Les mouvements routiers en direction de Rivière-du-Loup auront lieu le 3 et le 5 janvier.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de minimiser les impacts sur la population et l'environnement. Des munitions à blanc et des pièces pyrotechniques seront utilisées, mais seulement à des endroits déterminés qui ont déjà fait l'objet d'ententes.

Le 35° Groupe-brigade du Canada compte 12 unités réparties au sein de l'Est-du-Québec et un quartier général situé dans la Caserne Connaught, au 3 Côte de la Citadelle à Québec. Il est constitué de 2 700 réservistes et d'une soixantaine de membres de la Force régulière. Les unités sont situées géographiquement entre Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Chicoutimi, Lévis, la Beauce et le Bas-Saint-Laurent.

-30-

#### Pour de plus amples informations :

Capitaine Michel Girard Officier des affaires publiques 35<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada Tél.: 418 254-0918 michel.girard@forces.gc.ca





# BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



# **DÉCORATIONS DE NOËL**

En vue des préparatifs du temps des fêtes, soyez à l'affût des risques d'incendie pouvant survenir avec vos décorations et suivez ces quelques conseils pour vous assurer de passer un bon temps des fêtes en toute sécurité.

Tout d'abord, il est préférable d'avoir un sapin de Noël artificiel plutôt qu'un arbre de type naturel puisque le danger d'incendie sera moindre. Si vous optez quand même pour un arbre naturel, assurez-vous qu'il soit dans un récipient toujours rempli d'eau afin qu'il ne sèche pas. Les guirlandes lumineuses ne doivent pas



rester allumées lorsque vous quittez la maison ou lorsque vous allez vous coucher. L'utilisation d'une minuterie évite de se demander si cela a été fait.

Pour les guirlandes de lumières utilisées à l'intérieur ou à l'extérieur, vous devez :

- ♦ Utiliser des lumières homologuées par une compagnie reconnue (ACNOR, ULC, UL ou CAN);
- Utiliser seulement des guirlandes lumineuses et des rallonges conçues pour l'extérieur à l'extérieur et des guirlandes lumineuses et des rallonges conçues pour l'intérieur à l'intérieur;
- ♦ *Vous assurer que le filage est en bon état;*
- Éviter de surcharger une prise électrique;
- Vous abstenir de tirer sur les fils pour les débrancher cela peut endommager le filage;
- Éteindre toutes les lumières avant de quitter la maison ou d'aller au lit. L'utilisation d'une minuterie est encore une fois l'idéal.

Si vous décidez d'utiliser des bougies comme décoration :

- Réduire au minimum le nombre de bougies;
- Ne jamais les laisser sans surveillance;
- S'assurer qu'elles sont hors de portée des enfants et des animaux;
- Les éloigner le plus possible des décorations, de l'arbre ou du papier d'emballage;
- Couper un peu la mèche de la bougie pour réduire la hauteur de la flamme.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le service de prévention de la MRC de Rivière-du-Loup.

Christian Chénard-Guay # 122, Coordonnateur en sécurité incendie - Chef à la prévention Téléphone : (418) 867-2485 poste 241, courriel : christian.chenard-guay@mrc-riviere-du-loup.qc.ca

Christian Provencher, Préventionniste à la sécurité incendie, Téléphone : (418) 867-2205 poste 302, courriel : christian.provencher@mrc-riviere-du-loup.qc.ca

# PIÈCES D'AUTO M. MICHAUD INC



- Hulles industrielles
- · Hulles à moteur
- Outiliage

57 IHL®

36, Taché Ouest Saint-Hubert de Rivière-du-Loup (Québec) G0L 3L

VENTE D'APPAREILS STIHL

Tél.: 418 497-2478 Fax.: 418 497-2903

Nathalie Lévesque
Notaire et conseiller juridique

485, Rang 4 Est Saint-Épiphane (Québec) GOL 2X0 Tél. (418) 862-2025 Fax: (418) 862-0330

DÉPANNEVR 4 (DINS JÉRÔME PLOVRDE ET SON ÉQUIPE POVR BIEN VOVS SERVIR!

205, rue Viger, Saint-Épiphane, Québec GOL 2XO 418 862-4872







C.P. 934, 169 LAFONTAINE, RIVIÈRE-DU-LOUP, QC, G5R 3Z5

Tél.: (418) 862-2668







Terre aune, noire et mélangée, gravier, abrasif, sable filtrent, 0 3/4 tamisé et location de machineries lourdes



Que cette période des Fêtes soit une occasion de rencontres, d'amitié, de partage et de solidarité.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, un très joyeux Noël et une nouvelle année riche en projets et en réalisations.

La direction et le personnel



Veuillez prendre note que la Caisse fermera ses portes à la clientèle aux heures suivantes pour les Fêtes :

Le 24 décembre 2013 et le 31 décembre 2013 à : 12 h

Et elle sera fermée les: 25 et 26 décembre 2013

1er et 2 janvier 2014

Le 27 décembre 2013 et le 3 janvier 2014, elle sera ouverte aux heures habituelles.

Mercí!



Siège social 10, chemin Taché Ouest, C.P. 7 Saint-Hubert de Rivière-du-Loup (Qc) GOL 3L0

Tél.: 418 497-3901 • Fax: 418 497-2844

Affilié à Desjardins Entreprises Bas-Saint-Laurent • 418 863-4058 Centres de services 331, rue Principale Saint-Modeste (Qc) G0L 3W0 Tél.: 418 862-3754

190, rue Viger, C.P. 40 Saint-Épiphane (Qc) G0L 2X0

Tél.: 418 862-4671

Service aux membres accessible en tout temps sur : www.desjardins.com

Portable disponible à la caisse pour vos transactions sur accès D

# QU'EST-CE QUI SE PASSE DU CÔTÉ DES LOISIRS ?

### MESSAGE IMPORTANT

### RELOCALISATION DU BUREAU DE L'AGENTE DE PROJETS LOISIR / FAMILLE ET NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPONE

Depuis le début du mois de décembre, le bureau de l'agente de projets loisir/famille est maintenant situé au chalet des patineurs. Vous devez composer un nouveau numéro de téléphone qui est le : (418) 292-7777 ou par courriel à l'adresse <u>loisirs@saint-epiphane.ca</u>

# MERCI!



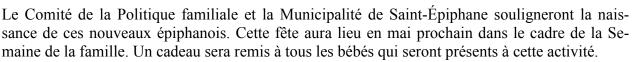
Le Comité des loisirs de Saint-Épiphane aimerait remercier toux ceux et celles qui ont participés à la deuxième édition de la dégustation de bières et saucisses. Nous

avons passé une belle soirée en votre compagnie.

Merci aux collaborateurs suivants : la Microbrasserie Aux Fous Brassant, la Boucherie Bégin, la Bergerie du pont et les Serres Bri-Mo qui ont permis de faire de cette soirée un succès au-delà des attentes du Comité des loisirs. Merci aussi à messieurs Sébastien Dubé et Frédéric Labrie pour votre aide lors des présentations des bières au moment des services ainsi qu'à tous les membres du Comité des loisirs pour leur implication.

Un MERCI SPÉCIAL à la Brasserie Molson pour leur commandite de leurs nouvelles bières qui provenaient de leur Microbrasserie.

# BÉBÉS DE L'ANNÉE 2013





Nous invitons tous les parents à inscrire les nouveaux nés en appelant au numéro suivant : (418) 292-7777 ou par courriel : loisirs@saint-epiphane.ca. Nous avons besoin du nom de l'enfant, sa date de naissance, le nom des parents, l'adresse et le numéro de téléphone.

Date limite pour s'inscrire : vendredi 24 janvier 2014

Bienvenue à tous les nouveaux nés!

Le Comité de la Politique familiale

# **CARNAVAL 2014**

La prochaine activité du Comité des loisirs sera le Carnaval qui aura lieu les 14, 15 et 16 février 2014. Plusieurs activités seront organisées soi le patinage aux flambeaux, la journée familiale avec tire sur la neige, glissades et autres activités. Ne pas oublier que le samedi 15 février aura lieu le souper du Cercle des Fermières. Plus de détails à la fin du mois de janvier.



Pour ceux et celles qui désiraient se procurer des tasses du Carnaval, elles sont disponibles auprès de l'agente de projets loisir / famille au (418) 292-7777.



### **BOTTIN DES GARDIENNES**



Nom	Age	Téléphone	Disponibilité	Formation
				Je sais garder
APRIL, Kélina	13 ans	(418) 860-3547	Fin de semaine in- cluant le vendredi soir	Automne 2012
LÉVESQUE, Cora-Lee	13 ans	(418) 867-3469	Sur semaine et la fin de semaine. Non- disponible les mercre- dis soirs.	Automne 2012







## **≫à découper**



# Horaire de la patinoire saison 2014 Saint-Épiphane

Veuillez prendre note que des heures spécifiques pour le patinage libre et le hockey seront prévues. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire tel que prévu pour éviter certains problèmes. Merci de votre compréhension. Veuillez prendre note que la patinoire sera FERMÉE, le dimanche et le lundi soir et, en cas de tempête, dans la journée et ou en soirée. Merci de votre compréhension et de votre collaboration!

LUNDI	15 H 00 À 16 H 30	PATINAGE LIBRE
	16 H 30 À 17 H 00	HOCKEY
	FERMÉE EN SOIRÉE	
MARDI	15 H 00 À 16 H 30 ET 18 H 00 À 19 H 30	PATINAGE LIBRE
	16 H 30 À 17 H 00 ET 19 H 30 À 21 H 00	HOCKEY
MERCREDI	15 H 00 À 16 H 30 ET 18 H 00 À 19 H 30	PATINAGE LIBRE
	16 H 30 À 17 H 00 ET 19 H 30 À 21 H 00	HOCKEY
JEUDI	15 H 00 À 16 H 30 ET 18 H 00 À 19 H 30	PATINAGE LIBRE
	16 H 30 À 17 H 00 ET 19 H 30 À 21 H 00	HOCKEY
VENDREDI	15 H 00 À 16 H 30 ET 18 H 00 À 19 H 30	PATINAGE LIBRE
	16 H 30 À 17 H 00 ET 19 H 30 À 21 H 00	HOCKEY
SAMEDI	13 H 00 À 15 H 00 ET 18 H 00 À 19 H 30	PATINAGE LIBRE
	15 H 00 À 17 H 00 ET 19 H 30 À 21 H 00	HOCKEY
DIMANCHE	13 H 00 À 15 H 00	PATINAGE LIBRE
	15 H 00 À 17 H 00	HOCKEY

# HORAIRE PÉRIODE DES FÊTES

Tous les jours du 21 décembre au 6 janvier (sauf le 25 décembre et le 1er janvier)

13 h à 15 h : Patinage libre 15 h à 17 h : Hockey libre

Les 21, 26, 27, 28 décembre et les 2, 3, 4 janvier

18 h à 19 h 30 Patinage libre 19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre

LE 25 DÉCEMBRE ET 1er JANVIER : FERMÉE

Retour à l'horaire normal le mardi 7 janvier 2014

Avant de vous déplacer, veuillez téléphoner au **(418) 862-0052 poste 46**, pour vérifier les conditions de glace. Un message automatique sera mis à jour pour vous informer.

### LOCATION DE CASIERS

Possibilité de faire la location de casiers. Veuillez vous informer au responsable de la patinoire.

TARIFICATION 2014

L'accès à la patinoire est GRATUIT pour le patinage et le hockey libre sauf pour une réservation d'un groupe d'adultes qui voudrait faire du hockey organisé. Pour plus d'informations, contactez Diane Bossé au (418) 292-7777 ou le préposé à la patinoire.

### Saviez vous que...

La Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre s-3.1) prévoit qu'un organisme sportif reconnu par la gouvernement a l'obligation d'adopter un règlement de sécurité, de le faire approuver par le ministère et de voir à son application par ses membres.

Il existe un guide de sécurité et de prévention. Ce guide a été fait par l'Association Québécoise des Arénas et des installations Récréatives et Sportives (AQAIRS) qui contient des éléments provinciaux qui s'adressent autant aux utilisateurs qu'aux gestionnaires.

Voici quelques règlements que l'on retrouve dans ce guide qu'il est opportun de rappeler afin d'accroître le niveau de sécurité des participants au cours des séances de patinage libre ou de hockey.

### 5.3.2 : LE PORT DU CASQUE

Les activités sur glace présentent à différents degrés des risques importants de chutes. Tous les adeptes des sports de glace devraient porter un casque protecteur même s'ils ne sont pas tenus de le faire en vertu du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace.

◆ Dans la pratique du patinage libre, il y a des risques de blessures à la tête chez les débutants à la suite d'une chute sur la glace. Les adultes autant que les enfants en bas âge représentent les victimes types de ce genre d'incident. Il est fortement recommandé d'encourager le port du casque protecteur chez ces personnes.

# 5.3.3 : APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION EN HOCKEY

L'appellation « hockey sur glace » réfère à l'activité pratiquée sur une surface glacée et est caractérisée par l'utilisation de patins, d'un bâton et d'une rondelle. Le Règlement s'applique lorsque ces trois instruments sont utilisés par le participant.

- « Toute personne qui participe à une activité de hockey sur glace doit porter les équipements protecteurs suivants lorsque cette activité est exercée sur une aire de jeu ayant fait l'objet d'une réservation à cette fin :
  - 1e un casque protecteur (...)
  - 2e un protecteur facial complet (...)
  - 3e un protège-cou (...) »

Finalement, une personne qui pratique un sport a lui-même l'obligation légale de le faire de façon responsable et doit assumer les risques inhérents à sa pratique. Donc, si un utilisateur refusait de se conformer à nos règlements et à ceux du Québec, il a très peu de chance de gagner un recours en justice après s'être blessé sur une patinoire.

BONNE SAISON DE PATINAGE!

## PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS HIVER 2014

Il me fait plaisir de vous présenter la programmation d'activités pour la session hivernale. Pour information et inscription, vous devez communiquer au (418) 292-7777 ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs@saintepiphane.ca

Diane Bossé, agente de projets loisir / famille

### COURS DE KARATÉ

Le karaté Kempo 2000 véhicule des valeurs de discipline, ténacité, courage et une philosophie de vie saine. Le karaté est un sport individuel qui se pratique en groupe et même en famille, pour les petits et les grands.



Clientèle : 6 à 77 ans

Jour et heure: mardi à 18 h 30

mardi 14 janvier 2014 Fin des cours : mardi 29 avril 2014 **Début des cours :** 

Lieu: Centre des loisirs Simone Simard

Coût pour la session : 120 \$ / enfant, 150 \$ / adulte. Possibilité d'avoir des prix famille. Inscription en tout

temps

**Personne ressource :** Denis Boucher, École de Karaté Tempo (418) 868-1836

Note: une session de printemps est prévue et débutera le mardi 6 mai jusqu'au 17 juin 2014.

### **ZUMBAKIDS**



## Qu'est-ce que le Zumbakids?

Le Zumbakids est un cours spécialement adapté pour les enfants de 4 à 12 ans qui fusionne la Zumba ainsi que la créativité et l'enthousiasme des enfants. Ils adorent bouger au rythme de la musique, se trémousser et s'amuser entre eux.

Les cours débuteront à la mi-avril, après l'école, au Centre des loisirs Simone-Simard. Les dates restent à confirmer, plus de détails dans le prochain épiphanois du mois de février. Des mémos seront distribués dans les écoles Notre-Damedu-Sourire et de Riou pour la période d'inscription qui aura lieu après la semaine de relâche.

Coût: 50 \$ par enfant (10 cours de 35 minutes) et 45 \$ pour le 2e enfant de la même famille

Minimum de 12 enfants pour débuter le cours

Personne-ressource: Amélie Anctil, Instructeur-formation Zumba Fitness

### INITIATION AU PATINAGE

Ce cours d'adresse aux débutants filles et garçons âgés entre 4 et 8 ans. Les cours sont axés sur le plaisir, la participation et le perfectionnement des habiletés de base

Horaire: Samedi de 9 h 30 à 10 h 30

**Durée:** 5 semaines

Coût: 10 \$ / enfant

**Début des cours :** samedi 18 janvier 2014

Fin des cours : samedi 15 février 2014

Le port du casque est obligatoire et il faut prévoir un habillement chaud en fonction de la température.

Date limite pour s'inscrire : vendredi 10 janvier

2014 au (418) 292-7777



### - Maison de la Familledu Grand-Portage

# ATELIERS EN COLLABORATION AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE



### **QU'EST-CE QU'ON MANGE POUR SOUPER?**

Atelier culinaire avec des idées de menus et des recettes faciles afin d'optimiser le temps et le plaisir de manger en famille.

Date: Lundi 28 avril 2014

Heure: 19 h 30

Lieu: Centre des loisirs Simone-Simard

Coût: 10 \$ par personne

Personne-ressource : Madame Violette Saindon, intervenante communautaire, Maison de la Famille du

Grand-Portage

**Inscription:** Diane Bossé (418) 292-7777

Date limite pour s'inscrire : Mercredi 23 avril 2014

**Note: Apportez vos contenants** 

# TAPAS DESSERT POUR PÂQUES

Atelier de création de petits desserts santé

Date: Lundi 17 mars 2014

Heure: 19 h 30

Lieu: Centre des loisirs Simone-Simard

**Coût**: 10 \$ par personne

**Personne-ressource :** Madame Violette Saindon, intervenante communautaire, Maison de la Famille du

Grand-Portage

**Inscription :** Diane Bossé au 418 292-7777

Date limite pour s'inscrire : Jeudi 13 mars 2014

**Note: Apportez vos contenants** 







# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée les jeudis 26 décembre et 2 janvier prochain pour la période des fêtes. Nous serons ouverts à partir du jeudi 9 janvier aux heures habituelles.

Le personnel de la bibliothèque vous souhaite de joyeuses fêtes et une belle année 2014. Nous vous remercions de votre belle confiance durant l'année 2013.



### EXPOSITION SUR LE CAFÉ

### Aux amateurs de café

Vous êtes invités à venir voir l'exposition à la bibliothèque qui sera **présente jusqu'au jeudi 23 janvier prochain.** 

Boisson mondialement connue, produit des pays exotiques, voici tout ce que l'amateur doit savoir de la récolte du grain jusqu'à la dégustation. Connaissez-vous la cafétomancie ? La cuisine avec le café vous intéresse ? Le choix de volumes invite à entrer dans cet univers aromatique!

BIENVENUE À TOUS!





# ACTIVITÉ HEURE DU CONTE SPECIAL NOËL

Le samedi 14 décembre dernier, nous avons eu la présence de la fée bleue à la bibliothèque municipale, dans le cadre de l'heure du conte « spécial Noël en pyjama ». Merci aux enfants qui étaient présents ainsi qu'au Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour cette belle collaboration.





infos@cldrdl.com riviereduloup.ca/cld



646, rue Lafontaine, bureau 201, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C8

# Club de l'Âge d'Or Saint-Épiphane

Léopold Michaul, président 418-867-1070 Suzelle Dumont, secrétaire 418-862-3696

Soirée dansante à tous les 4° dimanche du mois et les 5° dimanche de janvier, mai et octobre.

Veuillez noter les dates des séances prévues par le conseil municipal pour toute l'année 2014, à 20 heures, au Centre des loisirs Simone-Simard, 290, rue Sirois:

- Lundi 20 janvier 2014
- Lundi 10 février 2014
- **Lundi 10 mars 2014**
- Lundi 7 avril 2014
- Lundi 5 mai 2014
- Lundi 9 juin 2014
- Lundi 7 juillet 2014
- Lundi 4 août 2014
- Lundi 8 septembre 2014
- Lundi 6 octobre 2014
- Lundi 10 novembre 2014
- Lundi 8 décembre 2014

Votre organisme a-t-il des communiqués à faire

paraître?

Votre association veut-elle faire connaître ses services?

Profitez de votre journal L'ÉPIPHANOIS pour informer la population.

Prochaine publication:

15 février 2014

Vos messages doivent nous parvenir avant le 10 février







- Ramonage Inspection
- Installation
- Réparation



Déneigement de toiture

cheminée RBQ: 8323-5283-26

2973-9257 Québec inc. 418 860-5102 - 418 898-2549 Téléc.: 418 898-2346 vente@chemineebsl.com www.chemineebsl.com

18, rue Lepage Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) GOL 370

Ramonage

Inspection

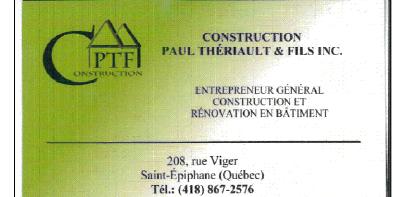
Installation

Réparation

Vente de poêles et cheminées

Déneigement de toitures

#### 418 860-5102 18 Lepage, St-Paul-De-La-Croix www.chemineebsl.com



# SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

SAINT-ÉPIPHANE

Daniel Thériault, président

Tél.: (418) 862-4326



# QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE? QUI DOIT-ON APPELER?



CONSI	EIL MUNICIPAL	<u>418</u>
Renald C	ôté, maire	862-0356
Pâquerett	e Thériault, conseillère siège no. 1	862-5336
Vallier C	ôté, conseiller siège no. 2	862-5672
Hervé Du	bé, conseiller siège no. 3	862-5624
Céline D	Auteuil, conseillère no. 4	862-5988
Nathalie 1	Pelletier, conseillère siège no. 5	867-3626
Sébastien	Dubé, conseiller siège no. 6	860-4553
1		

### **BÂTIMENTS MUNICIPAUX** Caserne pompiers 862-0052, #41 Bibliothèque 862-0052, #45 Bureau municipal 862-0052 Centre des loisirs 862-0052, #47 862-0052, #20 Centre d'accès Internet Chalet des patineurs 862-0052, #46 Garage municipal 872-0052, # 27 ou 28 OMH de St-Épiphane 867-3444 862-7085 Maison des jeunes

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLE	75 (418)
OFFICIENS MUNICH AUX ET AUTRES RESTONSABLI	79 (410)

Directeur général, Nicolas Dionne	862-0052, # 21
Adjointe administrative, Édith Dionne	862-0052, # 20
Trésorière-adjointe, Nadia Bérubé	862-0052, # 25
Agente de projets loisir/famille, Diane Bossé	418-292-7777
Agente de développement, Marie-Ève Ouellet	862-0052, # 22
Chef-pompier, Dany Dubé, résidence	862-2173
Chef-pompier, Dany Dubé, caserne	862-0052, # 41
Inspecteur en bâtiments et environnement	862-0052, # 22
Bruno Beaulieu	
Gestionnaire du réseau aqueduc/égout	862-0052, # 28
et Contremaître municipal, Pierre Fortin	
URGENCES (cellulaire voirie)	418-714-4523

### **URGENCE**

Police (centrale)

Police (poste RDL)

Service Incendie

Service internate

Ambulance

CLSC

Info-Santé

Sécurité civile

First aid box

310-4141

862-6303

911

867-4411

868-2572

1-800-720-2572

862-1920

Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprises. Ces articles nous arrivent souvent en format pdf donc il est impossible d'y faire des modifications.

# HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL



 Lundi
 09h00-12h00
 13h30—16 h 00

 Mardi
 Fermé am
 13h30—16 h 00

 Mercredi
 09h00-12h00
 13h30—16 h 00

 Jeudi
 09h00-12h00
 13h30—16 h 00

Vendredi 09h00-12h00 Fermé pm

Merci de votre indulgence!

# VOTRE JOURNAL MUNICIPAL L'ÉPIPHANOIS



est publié à tous les deux mois et distribué en 380 copies.

Rédaction et mise en page :

Nicolas Dionne, Édith Dionne, Diane Bossé et Marie-Eve Ouellet